



Appeler des personne à l'acte

Par **toto**, le **29/12/2010** à **23:37**

Bonjour,
je trouve dans un courrier de "fin de non recevoir du ministère de la justice" la phrase suivante

" toute personne dont les dires paraîtraient utiles peut être appelée à l'acte ",

cela veut-t-il dire que si certaines personnes dûment convoquées ne se présentent pas mais que le mini requis par le code civil est présent , l'établissement de l'acte est impossible ?